

ANNEXE N° 5 : Désignation de correspondants privilégiés

Pour le suivi et l'exécution de la présente convention, l'Université Lumière Lyon 2 désigne comme correspondants privilégiés :

- ✓ Pour le suivi général du contrat : la Direction de l'IMMObilier

Campus Berges du Rhône – bâtiment ERATO

18 quai Claude Bernard

69365 Lyon cedex 07

Tél : 04 78 69 70 00

Fax : 04 78 69 74 10

Mails : antoINETte.arfeli@univ-lyon2.fr

,aurelien.cilla@univ-lyon2.fr

Campus Porte des Alpes – Bâtiment A

5 avenue Pierre Mendès France

69676 Bron cedex

Tél : 04 78 69 70 00

Fax : 04 78 77 23 36

- ✓ Pour le suivi spécifique sur site : le Chef du Service technique immobilier

Campus Berges du Rhône

Mail : sti.bdr@listes.univ-lyon2.fr

Campus Porte des Alpes

Mail : sti.pda@listes.univ-lyon2.fr

Pour le suivi et l'exécution du présent contrat, Le CROUS désigne comme correspondant privilégié de l'Université :

Prénom et NOM :

Adresse professionnelle :

Code postal et Ville :

Portable :

Courriel :

Les parties conviennent de s'informer dans les meilleurs délais de toute modification intervenant dans l'identité ou les coordonnées des correspondants désignés.